



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dictée : premières clarifications de la ministre à la demande du SNUipp

Suite à l'annonce tonitruante de la ministre sur la dictée quotidienne, le SNUipp-FSU lui demandait, dans un courrier daté du 21 septembre, « d'apporter les clarifications indispensables sur les contenus des nouveaux programmes et de mettre fin aux malentendus » qui jetaient le trouble sur le travail des enseignants. Il ajoutait que l'école ne devait pas être « l'instrument d'un coup politique » comme l'évoquait la presse à propos de cette annonce.

Ce 24 septembre, la ministre répond au syndicat et apporte les premières clarifications nécessaires. Concernant les nouveaux programmes, elle reconnaît que « le sens et l'automatisation se construisent simultanément » et souligne « l'importance de la compréhension dans l'apprentissage de la lecture ».

Au sujet de la dictée, elle précise que le projet de programmes de cycle 2 prévoit « que les activités de lecture et d'écriture sont quotidiennes et les relations entre elles permanentes » avec « notamment » la possibilité « de courtes et fréquentes dictées de syllabes ou de mots ». Rien de bien nouveau au regard de ce qui se pratique déjà dans les classes. Ce qui est certain, c'est que les enseignants ne seront donc pas soumis au régime obligatoire de la dictée quotidienne. A ce titre, la ministre nous rappelle son « attachement à la liberté pédagogique des enseignants du premier degré, dont la rigueur et le professionnalisme sont reconnus par tous. »

Voilà des précisions fort utiles apportées aux enseignants et aux parents après le « coup de communication » de la ministre. Le SNUipp-FSU sera maintenant attentif au respect de ces orientations dans les nouveaux programmes, afin d'éviter toute dérive injonctive caricaturale et inefficace.

Paris, le 25 septembre 2015